

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19

État de situation au CHSLD des Moulins

23 décembre 2022

Comme vous le savez, nos trois unités sont en éclosion de la COVID-19. Des mesures de prévention sont en place afin de mettre un terme à la transmission et assurer la qualité et la sécurité des soins et services offerts aux résidents. Nos équipes travaillent sans arrêt à essayer de contrer la propagation. Le comité de gestion d'éclosion est en action avec notre cellule de crise et travaille en collaboration étroite avec l'équipe PCI du CISSS de Lanaudière. Nos mesures en place sont revues et ajustées quotidiennement pour assurer la sécurité de tous. Nos employés ont eu un rappel sur les mesures à prendre. Nous supervisons rigoureusement les symptômes chez les résidents et les employés. **Le port du masque N95 et de la protection oculaire sont à présent obligatoires** pour tous les travailleurs de la santé qui donnent des soins directs aux résidents de ces unités ainsi que pour les proches aidants. Si aucun autre cas se confirme, la levée de l'éclosion est planifiée pour le 2 janvier 2023.

Dans notre souci de bien informer les familles de l'évolution de la situation dans notre établissement, voici l'état de situation de ce jour :

	Résidents	Employés
Cas actifs	4 (-34)	1 (+1)
Décès	3	0
Cas rétablis	34 (+34)	5 (+5)
Total cumulatif	41	6

Prudence accrue pour les visiteurs et personnes proches aidantes

Veuillez svp vous assurer de n'avoir **AUCUN SYMPTÔME d'allure grippale et/ou gastro-intestinale** avant de vous présenter en CHSLD. **Un nez qui coule, une toux, un mal de tête peuvent être des signes.** Merci de penser à la santé des résidents et des employés.

Prévention des infections - précautions supplémentaires

Comme les sources de transmission sont mixtes (externes et internes), nous demandons aux personnes proches aidantes de faire ou revoir les formations sur les précautions à prendre pour prévenir les infections dans notre établissement.

Veillez cliquer sur les liens suivants qui vous mèneront sur notre site Internet pour visualiser les fiches et voir 2 vidéos de formation :

Fiche 1 Formation sur l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et le port des ÉPI :

<https://groupesantearbec.com/wp-content/uploads/2022/11/FO-PCI-Fiche1-Formation-mains-EPI.pdf>

Fiche 2 Hygiène de mains à la solution hydroalcoolique :

<https://groupesantearbec.com/wp-content/uploads/2022/11/FO-PCI-Fiche2-Hygiene-des-mains.pdf>

Fiche 3 Comment mettre le masque de procédure, le porter et l'enlever de façon sécuritaire :

<https://groupesantearbec.com/wp-content/uploads/2022/11/FO-PCI-Fiche2-Hygiene-des-mains.pdf>

Accueil des personnes proches aidantes et des visiteurs sur toutes les unités

En tout temps et en toute circonstance, l'accueil des visiteurs n'est pas permis sur les unités concernées durant cette éclosion.

Une personne proche aidante (PPA) à la fois, pour un nombre maximal de 2 PPA par jour à condition d'être sur la liste des PPA formées aux mesures PCI. Un maximum de 4 personnes proches aidantes par résident a été identifié par la direction du centre en collaboration avec le résident ou son représentant.

Consignes pour les proches aidants :

- respecter rigoureusement les consignes sanitaires de base dans le milieu de vie,
- appliquer la distanciation physique de 2 mètres et porter **un masque N95 et une protection oculaire** dans la chambre ou la pièce dédiée. Ainsi, le port du masque et la distanciation physique de 2 mètres demeurent obligatoires en **tout temps dès l'entrée** dans le milieu de vie (entrée, corridors, salon, etc.), et s'assurer de ne plus être en isolement pour la COVID-19 et de ne pas avoir des symptômes avant de visiter un proche,
- À l'exception du lieu réservé pour la visite (chambre du résident), les PPA ne peuvent se promener dans le milieu ou fréquenter les espaces communs, hormis dans le cas d'un usager/résident requérant une aide à l'alimentation à la salle à manger (ex : situation de risque d'étouffement/d'aspiration),

Il est interdit de circuler dans les espaces communs sauf pour circuler vers la chambre.

L'accès aux espaces communs, par exemple à la salle à manger et au salon est interdit pour les PPA. Ces dernières peuvent avoir accès uniquement qu'à la chambre. Cependant, une personne autorisée peut accompagner un résident nécessitant une aide à l'alimentation à la salle à manger en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

Attention, le port du masque et de la protection oculaire doit être maintenu pendant toute la durée de votre visite. Il demeure important d'assurer une application rigoureuse des mesures de prévention et de contrôle des infections afin de limiter la propagation du virus.

La personne qui ne respecte pas les consignes, malgré le fait qu'elle a reçu toute l'information et a été accompagnée pour l'application des mesures de PCI, pourrait se voir retirer l'accès au milieu.

Mesures en vigueur – toutes les unités

Les résidents sont en isolement dans leur chambre. Il n'y a aucune activité de loisirs, mais des activités de prévention du déconditionnement sont en place pour tous les résidents. Les activités sociales et les soins et services externes ont été suspendus temporairement (coiffure, lavage des vêtements par la famille, couture, etc.), sauf pour les services essentiels tels que l'hygiène personnelle, l'assistance, la distribution des médicaments, la dispensation des services par le prestataire habituel, l'entretien ménager, la literie etc.

La sortie du milieu n'est pas permise pour la personne positive à la COVID-19. D'autres mesures pourraient s'ajouter selon la situation sur les différentes unités.

Mesures de prévention à respecter en tout temps

Toutes les personnes entrant dans nos installations doivent :

➤ **respecter les 5 étapes suivantes dès votre arrivée :**

1. **Se laver les mains** en entrant dans l'entrée principale,
2. **Enlever** votre masque et **le changer** pour un nouveau masque d'intervention de qualité médicale qui vous est fourni – **le prendre délicatement par les attaches pour éviter la contamination,**
3. **Se laver les mains** de nouveau,
4. Remplir le registre des visiteurs,
5. **Se laver les mains** de nouveau et procéder à la visite.

- **garder obligatoirement le masque en tout temps** sauf au moment de manger ou de boire,
- **respecter rigoureusement** les consignes sanitaires de base dans le milieu de vie : **port du masque, lavage des mains, étiquette respiratoire,**
- n'avoir aucun symptôme ou signe s'apparentant à la COVID-19, la gastro, le rhume ou la grippe,
- et ne plus être en isolement pour la COVID-19.

Le port du masque s'applique à tous les visiteurs de plus de 2 ans à l'intérieur de l'installation. Le masque N95 est requis pour les étages en éclosion.

Le masque doit être bien ajusté et couvrir entièrement le nez, la bouche et le menton. Utiliser les attaches pour mettre et enlever le masque. Ne touchez pas le devant de votre masque. Ne laissez pas le masque pendre à votre cou ou à vos oreilles ou ne le placez pas sous votre menton.

L'hygiène des mains doit être pratiquée dans toute situation et tout lieu : entre autres à l'arrivée, avant et après une visite à un résident, avant et après une activité, avant et après avoir mangé ou bu, après être allée à la toilette, à la sortie, et après avoir porté des gants s'il y a lieu, pour en nommer quelques moments.

Des nouvelles de vos proches

Nous comprenons et partageons vos inquiétudes et nous savons que vous désirez avoir rapidement des nouvelles de votre proche. Comme il est très difficile de retourner rapidement tous les appels, nous aimerions demander votre collaboration et communiquer, en tout premier lieu, avec le proche aidant ou le répondant qui est le plus en contact avec votre proche. Il pourra informer les membres de la famille qui le désirent.

Votre collaboration est importante

Nous vous remercions de suivre à la lettre les mesures de prévention des infections en vigueur et de toujours porter votre masque de procédure. Nos résidents sont à risque et nos employés également. C'est ensemble, en respectant les mesures, que nous pourrions aider à réduire les risques de propagation.

Prendre note que les communiqués sur l'état de situation sont publiés uniquement lors de changements dans le statut d'éclosion. Ils sont toujours envoyés par courriel et publiés sur notre site Web et sur notre page Facebook.